



Revente de matériel en ligne

Par **lala**, le **30/07/2008** à **10:04**

Bonjour.
Considérez que je suis vendeuse animatrice dans une entreprise qui vend des articles uniquement par le biais de vendeuse animatrices à domicile, lors de réunions, comme moi.
Le fonctionnement est le suivant: mes clients me passent commande, je passe ensuite commande à ma boîte, ensuite j'encaisse l'argent de mes clients et pour finir je paye ma boîte.
Ca c'est dans les faits mais sur le papier, cela signifie que j'achète le matériel pour le revendre à mes clients.
Je voudrais savoir si je peux acheter du matériel et le revendre par exemple sur une boutique virtuelle.
Sachant que nous avons le statut de Vdi (vendeur indépendant à domicile).
La seule clause de contrat qui parle de cela dans mon contrat dit ceci:
- Puis je vendre les produits Machin sur un marché, dans une galerie marchande ou dans un local commercial?
- Non, Vdi veut dire: vendeur à domicile indépendant, les ateliers-ventes sont fait à domicile et doivent être accompagnés d'une démonstration.
Et encore, cette clause n'est pas marquée dans le contrat mais sur une feuille de questions-réponses à propos de notre activité.
Sauf que je me demande si, une fois le matériel acheté chez eux est ce que je ne peux pas en faire ce que je veux? Du moment qu'il est payé, il m'appartient non?
Voilà, en espérant avoir bientôt vos précieux conseils.
Merci d'avance.
Lala.